

Qualité, efficacité et sécurité grâce à des produits phytosanitaires sûrs de fournisseurs agréés!

Un produit phytosanitaire enregistré sous un numéro W, c'est un produit de marque, examiné et homologué par les autorités suisses, pour le marché suisse, selon des méthodes internationalement reconnues.

W-1234

AVANTAGES - TITULAIRES - INFORMATIONS - PROCÉDURE. LE NUMÉRO W FÉDÉRAL RÉPOND AUX ATTENTES DE SÉCURITÉ!

Avantages du numéro W?

- **Pour l'agriculteur: Sécurité, transparence et traçabilité.** L'agriculteur achète un produit de qualité qui a été contrôlé par les autorités suisses.
- **Pour le consommateur: Protection.** L'efficacité des produits et leur sécurité pour l'être humain, les animaux et l'environnement sont les aspects clés examinés.
- **Pour l'environnement: Diminution de l'impact environnemental.** La possibilité d'une meilleure production agricole sur la même surface allège la pression au regard de l'exploitation et de la biodiversité.

Titulaires du numéro W

Une entreprise ayant son siège social en Suisse devient titulaire d'un numéro W une fois son produit phytosanitaire homologué en vertu de l'Ordonnance sur les produits phytosanitaires (RS 916.161).

Informations sur les produits phytosanitaires homologués en Suisse

- Index des produits phytosanitaires de l'Office fédéral de l'agriculture (www.psa.blw.admin.ch)
- Producteurs de produits phytosanitaires
- Distributeurs de produits phytosanitaires

Procédure à suivre par le titulaire de l'autorisation pour obtenir le numéro W

Le numéro W est remis uniquement pour les produits dont l'identité, l'utilisation, l'efficacité ainsi que les propriétés toxicologiques, écotoxicologiques et environnementales ont fait l'objet d'un examen approfondi par le producteur. Le numéro W est attribué au terme de procédures complexes dont le but est d'assurer la protection des utilisateurs et des consommateurs ainsi que de l'environnement et des plantes cultivées.



Le saviez-vous?

- Développer un nouveau produit phytosanitaire prend en moyenne **dix ans** et coûte **250 millions** de francs.
- Certaines cultures disparaîtraient sans produits phytosanitaires.
- Seule l'utilisation de produits phytosanitaires permet d'obtenir la production agricole voulue, en termes de volume et de qualité, sur la surface utile disponible.
- Un produit phytosanitaire importé parallèlement (**sans numéro W**) **n'est pas forcément identique** au produit enregistré en Suisse.
- Un tel produit importé parallèlement peut présenter des risques considérables. 5 à 10% des produits phytosanitaires négociés sur le marché intérieur européen sont des **faux, introduits illégalement** en Europe.